

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juillet 2003

Québec, le 9 juillet 2003

Monsieur Réginald Lavertu
Directeur général
Collège de Rosemont
6400, 16^e Avenue
Montréal (Québec) H1X 2S9

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, à sa réunion tenue le 3 juillet 2003, les suites que votre Collège a données à l'évaluation du programme *Sciences humaines* et dont vous faites état dans votre envoi en date du 17 mars 2003.

Les recommandations que la Commission avait adressées au Collège en 1997 portaient essentiellement sur trois points, à savoir la concertation autour de la mise en œuvre du programme – vision commune, cohérence entre cours et objectifs du programme, exigences communes et adéquates –, la composition des profils et, enfin, le cheminement scolaire et la diplomation, y compris les outils permettant d'analyser ces derniers paramètres.

La Commission constate que le programme offert depuis l'automne 2002 est le programme révisé, *Sciences humaines (300.A0)*, et elle note que les travaux entourant l'élaboration locale de ce programme ont largement fait appel à la concertation des divers acteurs et notamment à celle des professeurs des différentes disciplines touchées et ce, particulièrement au sein du comité de programme, auquel étaient associés aussi des représentants de la formation générale ou de son sous-comité. Ces travaux comprenaient la définition d'un profil de sortie, l'élaboration de profils de formation et de logigrammes de cours, l'élaboration de plans cadres de cours et leur adoption par le Collège et la détermination de certaines exigences communes. Un arrimage des exigences avec les attentes de l'université est assuré par la voie de collaborations avec l'UQAM et en concertation avec quelques autres collèges; il y a également eu des concertations inter-collégiales sur des plans cadres dans certaines disciplines.

Pour ce qui est des cheminements scolaires, le Collège dispose désormais d'instruments d'analyse adéquats tels que le système développé par le SRIC dont il a été fait mention dans votre rapport d'évaluation institutionnelle et comme en témoigne l'information transmise sur le cheminement des élèves en *Sciences humaines*.

La Commission considère ainsi que les conditions sont maintenant réunies pour offrir aux élèves un programme de *Sciences humaines* de qualité. Elle encourage le Collège à poursuivre la mise en place de toute mesure susceptible d'accroître les taux de persévérance et de diplomation dans le programme. Elle lui suggère en outre de procéder à l'évaluation du programme après le passage d'une ou deux cohortes en portant alors une attention particulière aux éléments qui faisaient l'objet des recommandations de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer